

LE JOURNAL



JUSTE POUR VOUS DIRE...

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Personne ne sera épaté par la pertinence de mon analyse si je vous annonce que 2024 ne fut pas une année paisible. La situation internationale fut et reste terrifiante. Le dérèglement climatique résonne comme une tragédie avec les noms de Valence, près de nous, et de Mayotte pour nos concitoyens. Comme si tout cela ne suffisait pas, la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale nous a fait entrer dans une crise politique, voire institutionnelle, avec en toile de fond une société très divisée socialement, économiquement, culturellement.

QU'ATTENDRE DE 2025

J'ai beau avoir bien cherché, je ne vois rien de bien encourageant. A ce jour nous n'avons toujours pas de loi de finances avec comme conséquences pour les collectivités une incertitude totale sur nos dotations et donc sur nos projets, pourtant indispensables pour la transition énergétique et le dynamisme de l'économie locale.

Nous avons un gouvernement dont la DLC - date limite de consommation - me semble extrêmement courte.

Cette année encore, je vais devoir reprendre à mon compte cette phrase de Gramsci, qui, j'en ai maintenant la certitude, m'accompagnera tout le mandat :

« je suis pessimiste par l'intelligence, mais optimiste par la volonté »

Oui, avec le conseil municipal, nous devons agir sans état d'âme et remplir la mission que nous avons choisie et pour laquelle vous nous avez élus.

NOS PRINCIPAUX PROJETS

En 25, nous continuerons la réhabilitation de notre école élémentaire. Une tranche de travaux se réalisera cet été et si nous obtenons les financements espérés en 2025 nous pourrions avant la fin du mandat totalement terminer ce grand chantier qui dure depuis 2019, date de la construction du restaurant scolaire. Grand chantier qui aura mobilisé plus de 2,5 millions d'euros !

Nous lançons avec le SEHV l'étude de l'enfouissement du réseau électrique de la rue des Tilleuls et du bas de la rue des Sagnes, pour une réalisation en 2026. Le SEHV profitera aussi de ce chantier pour renforcer et sécuriser le réseau électrique. Ce sera le dernier grand chantier du mandat et nous aurons tenu la quasi totalité de nos engagements et parfois fait plus qu'annoncé.

Oui, Je m'autorise cette petite autosatisfaction !

Et oui, comme promis, tout a été réalisé sans augmentation d'impôts et pour la part communale sur nos fonds propres.

NOS RÉOLUTIONS

Nos objectifs 2025 restent inchangés : Amélioration de notre cadre de vie en prenant notre part des économies d'énergie, solidarité sociale et intergénérationnelle avec notre CCAS, et bien vivre ensemble en partageant les bons moments que le Conseil Municipal et nos associations ne manqueront pas de nous proposer.

Le début d'année est propice aux bonnes résolutions, nous les tiendrons !

VŒUX

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques-uns » Jacques Brel

Claudette Rossander

N° 17

Janvier 2025



Claudette Rossander
Le Conseil Municipal
L'ensemble du personnel

vous présentent leurs

MEILLEURS

vœux
pour



Les troubles dus à la pollution liée au bois de chauffage dont les fumées produisent une gêne visuelle et des odeurs constituent un problème. Chaque hiver, nombre d'habitants de notre commune aussi se disent incommodés par la fumée souvent stagnante des foyers à chauffage au bois, principalement par temps de brouillard ou d'absence de vent. Si le bois est assurément une énergie renouvelable, il peut être très polluant quand il sert de combustible de chauffage. Tout dépend de l'appareil, de son utilisation et de la qualité du bois.

« Un feu qui ronronne une après-midi dans une cheminée émet autant de particules qu'un véhicule diesel âgé de huit ans ayant roulé plusieurs milliers de kilomètres » - (Service de la DRIEE Île-de-France)

Promu un temps comme écologique il ne l'est guère et contribue à la pollution créant de risques pour la santé (maladies respiratoires et cardio-vasculaires). Il est responsable de l'émission de particules cancérigènes directement émises dans l'air. Il représente la majeure partie de la pollution atmosphérique hivernale et des nuisances olfactives fortement désagréables. Il n'est pas rare de retrouver des taux de particules fines dépassant de cinq à trente fois les valeurs recommandées par l'OMS aux abords d'une maison utilisant ce mode de chauffage ainsi que sur les terrains voisins. La combustion du bois génère des polluants par le biais des fumées. Ces polluants sont principalement produits par la combustion et accentués par de mauvaises conditions de combustion (la combustion est dite « incomplète »). Déjà, les plans antipollution établis dans plusieurs régions s'attaquent à ce problème (*) avec l'incitation au remplacement des appareils de chauffage au bois installés avant 2002. Le récent rapport de l'Ineris (*Institut national de l'environnement industriel et des risques*) sur le chauffage au bois domestique prouve en effet qu'il peut être à l'origine de redoutables émissions de polluants, « les particules fines dangereuses pour la santé, mais aussi d'autres composés toxiques tels que le monoxyde de carbone, le benzène, et les oxydes d'azote ». Cette pollution élevée tient aussi à l'emploi de bois trop humide, à des essences de bois peu adaptées. « La filière bûche est peu structurée. Il y a toujours de gros doutes sur le taux d'humidité du bois.

Chauffage au bois Problèmes et solutions



Les émissions de polluants explosent au-delà de 25 % d'humidité, mais à moins de se fournir en bûches labellisées, le client ignore l'humidité du bois qu'on lui livre.» Outre ce facteur important, le comportement des usagers influe lui aussi sur les émissions. « Quand on diminue les arrivées d'air le soir pour que le feu dure toute la nuit, poursuit le rapport, la combustion est incomplète, elle émet énormément de particules ».

De plus, se fier aux performances affichées sur les appareils neufs ne garantit rien. « Les tests du label Flamme verte ne reflètent pas les conditions d'usage chez les particuliers, souligne l'Ineris. Ils sont effectués dans des conditions éloignées des réelles. » Les phases d'allumage et le fonctionnement à allure réduite en sont par exemple exclus, si bien que les performances affichées sous-estiment de beaucoup les émissions réelles des particules émises. A l'inverse, le rendement des appareils est surestimé ! Pour le consommateur, l'information est biaisée.

Seules Solutions alternatives : l'utilisation de poêle de masse (à restitution lente de chaleur,) ou de foyer à pellets à haut rendement, de chaudière bois à granulés, à plaquettes. Le granulé simplifie la vie, il est vendu bien sec, a un haut pouvoir calorifique et pollue peu. La production française est certifiée à plus de 95 % en NF, DIN + ou EN +.

Les appareils à bannir : La cheminée. Les inserts. Les poêles à bûches. Il existe des règles strictes concernant l'utilisation de poêles à bois et de foyers ouverts. Il est important de prendre en compte les préoccupations environnementales tout en respectant les droits de chacun. Il est évident que la législation va se durcir. (**)

(*) le mois dernier, sur décision préfectorale, le chauffage au bois a été interdit plusieurs fois plusieurs jours de suite dans plusieurs départements.

(**) Il va de soi que le ramonage doit être effectué systématiquement.



2923

Nous sommes 2923 habitants au dernier recensement effectué en début d'année 2024.

Ce nombre, en légère augmentation, traduit l'attractivité de notre commune dans un contexte départemental plutôt à la décroissance démographique.

C'est conforme aux souhaits du conseil municipal et cohérent avec son PLU : d'accord pour accueillir de nouveaux habitants en maîtrisant l'urbanisation et en protégeant notre environnement.



INSTANTANÉS

Retour en images sur les temps forts des dernières semaines.

Reception des Voeux 2025

Minute de silence pour Mayotte

Noël à l'école et à la crèche

Distribution des colis de Noël aux aînés

La parole à l'opposition

Depuis le 1^{er} janvier 2025 les élus de votre commune ont transféré la compétence Eau Potable au syndicat Vienne-Combade.

La Régie municipale, qui jusque là gérait directement par ses propres moyens financiers, en personnel et en matériel le service, a pris fin. Pour beaucoup d'entre vous c'est une interrogation. Pourquoi notre commune ne peut-elle pas continuer à assurer ce service ?

La loi oblige (obligeait ?) le transfert de la compétence eau-assainissement de la commune à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026. La compétence assainissement (gestion des eaux usées) nous l'avons transférée depuis 2019 mais les 24 communes d'Elan n'ont pas souhaité transférer la compétence Eau Potable en même temps.

Soucieux que ne soit pas répétée la légèreté du transfert assainissement faute d'évaluation sérieuse des transferts de charges, (ce qui a conduit à des difficultés du budget Assainissement pour Elan toujours présentes), **le Président d'Elan a souhaité dès 2023 que nous prenions un cabinet d'études afin de préparer au mieux ce transfert de l'eau potable pour 2026. L'état des lieux de la situation concernant l'eau potable dans chaque commune a été réalisé depuis.** Chaque commune a été conseillée par rapport à la situation dans laquelle elle se trouvait. Pour nous ce fut la recherche d'une structure d'accueil remplaçant notre régie. **Lors du conseil municipal de septembre 2024, les élus votent à l'unanimité le transfert de la compétence eau potable au syndicat Vienne-Combade créée en 2006, basé à Saint-Léonard De Noblat. Transfert validé depuis par la Préfecture.**

A ce stade aujourd'hui, nous avons rejoint un syndicat (établissement public doté de statuts dans lequel nous sommes représentés) qui assurera désormais la gestion et la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de notre commune. Pour rappel, depuis la fermeture du captage de la Chassagne imposée par l'Agence Régionale de la Santé, c'est ce syndicat qui distribue l'eau de la Vienne neutralisée aux foyers qui dépendaient de ce captage.

Ce syndicat assure la production, le stockage, la distribution, la protection des captages sur le périmètre des communes adhérentes. Il se doit également de gérer les réseaux, les ouvrages de distribution, de réaliser les travaux d'entretien, le renouvellement, le renforcement et l'extension des réseaux et des ouvrages... il est le maître d'ouvrage de l'ensemble des équipements nécessaires et il fixe annuellement la programmation des investissements à réaliser ainsi que le tarif de l'eau potable qu'il vend à ses abonnés. Tarif de l'eau qui ira à la hausse au vu des défis à réaliser. Ce syndicat est propriétaire d'une usine inaugurée en 2016 qui produit une eau (prélevée dans la Vienne) traitée en conformité avec la réglementation. Sa forte capacité de production permet l'adhésion de nouvelles communes. Cette usine a coûté 4,5 millions d'euros financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil départemental de la Haute-Vienne et par des fonds européens.

Nous sommes convaincus aujourd'hui qu'une commune seule ne peut plus gérer, distribuer l'eau potable à ses administrés dans le contexte actuel du changement climatique qui ne garantit plus une distribution pour tous, d'où une solidarité à organiser pour assurer l'accès de l'eau à l'ensemble des communes... une commune ne peut pas financièrement porter les travaux à réaliser et les Agences de l'eau vont désormais attribuer les subventions aux syndicats et plus du tout aux communes isolées... une commune seule ne peut pas répondre aux nouvelles normes sanitaires. **Les PFAS ou Polluants Eternels (composés chimiques fabriqués par certains industriels) devront être intégrés dans l'analyse sanitaire de l'eau de consommation d'ici à 2026 et ce sont les usines de potabilisation qui devront les éliminer (21 PFAS ciblés par l'union européenne). Le coût financier sera important. Un collectif de 21 chercheurs du domaine de l'eau a interpellé en 2023 les pouvoirs publics sur la nocivité des PFAS.**

Distribuer de l'eau pour tous et s'efforcer de garantir une qualité de l'eau : de tels enjeux nécessitent une réflexion européenne, nationale, et locale, une mutualisation renforcée. Notre département doit sous peu rendre copie du travail réalisé à l'échelle de la Haute-Vienne.

A ce stade, nous n'avons pas une vision claire de l'obligation de transférer cette compétence aux intercommunalités puisque le gouvernement Barnier voulait stopper son caractère obligatoire. Beaucoup s'interrogent sur la pertinence de transférer cette compétence aux intercom... Le point positif c'est cette étude que notre communauté de communes a voulue, ce qui a permis d'avoir un état des lieux pour chaque commune ainsi qu'une recherche de solutions pour quelques communes menacées dans leur approvisionnement en eau potable. Pour nous élus d'opposition nous avons pu suivre de plus près l'évolution de ce dossier en étant présents aux réunions d'Elan. Nous avons pu trouver des réponses à nos questions via ce cabinet d'études et mieux appréhender les enjeux à venir. Prochaine étape ? A suivre



AGENDA PROGRAMME



Dimanche 02/03/2025 Espace Vienne & Taurion Carnaval APE
Dimanche 09/03/2025 Espace Vienne & Taurion Puces couturières Gabiroux9/17
Dimanche 09/03/2025 Salle Polyvalente Loto Amicale Bouliste du Taurion
Du lundi 10/03 au 14/04/2025 Salle du TAURION Atelier "estime de soi" ASEPT
29 & 30/03/2025 Chauvan Piste BMX Coupe Nouvelle Aquitaine & Coupe Limdor
13/04/2025 Festiv Halle Fête de Pâques APE

3 événements gratuits pour démarrer l'année culturelle

SAMEDI 15 MARS 2025 à 20h30, à l'ESPACE VIENNE ET TAURION

Pour célébrer la Journée des Droits des Femmes, 5 femmes de la Cie LE MANTEAU D'ARLEQUIN seront sur scène pour jouer "LE CIMETIERE DES ELEPHANTS".
Au soir de leurs vies vécues, inventées ou idéalisées, 5 femmes cohabitent dans une pension de famille...

Entre le 5 et le 20 AVRIL, à l'espace VIENNE et TAURION :

Dans le cadre de la CULTURE AU GRAND JOUR, la commune a été retenue cette année pour accueillir un spectacle organisé par le Conseil Départemental.
précisions communiquées ultérieurement...

Du SAMEDI 17 au DIMANCHE 25 MAI à l'espace VIENNE et TAURION :

Retrouvons notre exposition AU CONFLUENT DES ARTS où une trentaine d'artistes et créateurs vous surprendront et vous feront rêver à travers leurs oeuvres et créations.



ACARPA, des bénévoles pour une association toujours aussi essentielle au maintien à domicile des personnes âgées



L'ACARPA (Association des Communes pour l'Action en faveur des Retraités et Personnes Âgées) a élu, lors de son A.G. extraordinaire du 29 mars, un nouveau bureau composé de la nouvelle présidente Sophie BOYER (également conseillère municipale déléguée aux personnes âgées sur la commune d'Ambazac,) du trésorier Alain BOURGEOIS dans l'association depuis plus de 30 ans, de la secrétaire Lucie BON qui œuvre en apportant ses compétences administratives et organisationnelles, de la trésorière adjointe Claire LACORRE, nouvelle membre de l'association et de Martha SLABY bénévole active qui aide l'association sur la partie budgétaire.
 En décembre 1987, la Croix Rouge d'Ambazac met en place un service de livraison de repas à domicile jusqu'en 2005, puis l'association ACARPA est créée et prend la suite. Depuis, l'association n'a cessé d'évoluer et a toujours œuvré pour garantir un service de qualité au profit des bénéficiaires.

Depuis 2022, c'est la cuisine centrale du Palais-Sur Vienne qui confectionne les repas. **1200 repas** sont livrés chaque mois sur les sept communes desservies par l'association. **Ambazac, Saint Sylvestre, Bonnac la Côte, Rilhac-Rancon, Saint Priest-Taurion, Saint-Laurent-les Églises, les Billanges.**

Les plats sont cuisinés de façon traditionnelle avec plus de 80% de produits frais et de nombreux produits bio. Les viandes sont labellisées et principalement Françaises. Les menus, établis par le cuisinier et validés par une nutritionniste, assurent une alimentation équilibrée et nutritive.

Le plateau repas journalier comprend : une entrée, un plat de résistance (viande ou poisson) avec un légume et un féculent, un fromage, et/ou un laitage ou dessert (selon les menus), un potage et 1/4 de pain. Au moins une fois par semaine, une pâtisserie est servie ; les jours fériés, des menus améliorés sont proposés.

L'association livre les repas 3 fois par semaine et organise les livraisons pour assurer le service 365 jours/an y compris les week-ends et jours fériés.

Jours de livraison des repas : **Les mardis matin :** Livraison des repas du mardi et du mercredi **Les jeudis matin :** Livraison des repas du jeudi et vendredi **Les vendredis après-midi :** livraison du repas du samedi, du dimanche et du lundi.

Renseignements : contacter Suzanne au **06.15.77.67.67** ou la présidente à **acarpambazac@gmail.com**.

Naissances à Limoges



- 29 juillet 2024 : Romane BRUN
- 12 août 2024 : Thaïs AIT-ABBAS
- 10 octobre 2024 : Arthur LEMONNIER-RAFFAY
- 17 décembre 2024 : Jean IMPERIALE
- 19 décembre 2024 : Miléna FONTAINE
- 19 décembre 2024 : Nathan GABAUD



Pacs

- 13 septembre 2024 : Sébastien PINON & Sandrine BLANCHOUIN
- 25 octobre 2024 : Fabien SENEQUE & Hélène BUREAU



Mariage

- 02 août 2024 : Baptiste CALVET & Lauriane COURTOUX
- 17 août 2024 : Sylvain GODIN & Cécile CENDAMO
- 17 août 2024 : Malique LE & Gaëlle NOUHAUT
- 09 novembre 2024 : James ARCANGER & Angélique PENICAUD



Décès

- 16 juillet 2024 : Marie-Louise GERMOUTY
- 03 août 2024 : Isabelle GAUTHIER
- 04 août 2024 : Germaine NOUAILLER
- 11 septembre 2024 : Olivier MAS
- 10 octobre 2024 : Serge GALLOY
- 15 novembre 2024 : Valérie BONNEFOND
- 21 novembre 2024 : Reine KEPEKLIAN
- 29 novembre 2024 : Alain TILLARD
- 29 décembre 2024 : Gisèle MALIGNER
- 31 décembre 2024 : Germaine FIEVET



Notez bien !

Numéros d'urgence

15 SAMU	17 Police secours	18 Sapeurs-pompiers	112 Appels d'urgence européen
115 Hébergement d'urgence	119 Enfance maltraitée	196 Secours en mer	3919 Violences conjugales
3018 Harcèlement scolaire		114 par SMS pour les personnes malentendantes	



EN SAVOIR +

Mairie
 24, rue Jean Gagnant
 87480 SAINT-PIREST-TAURION
 Tél. 05 55 39 70 38
 contact@SaintPriestTaurion.fr

Horaires :
 lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8h30 - 12h, 13h30 - 18h
 mercredis : 8h30 - 12h, 14h - 17h
Mairie fermée le samedi pendant les vacances scolaires

SaintPriestTaurion.fr



Directeur de la publication :
Claudette ROSSANDER
 Rédaction :
 Commission communication
 Conception graphique et mise en page :
 Service communication

Impression :
 Sotiplan Limoges
 Tirage :
 1500 exemplaires
 Distribution :
 Agents municipaux

